

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

Mairie de MONTESQUIEU - 82200  
Tél. : 05 63 04 52 97  
Fax. : 05 63 04 02 59  
E-mail : [mairie-montesquieu@wanadoo.fr](mailto:mairie-montesquieu@wanadoo.fr)

Secrétariat ouvert :

Lundi : 9h00-12h30/13h30-18h00

Mardi : 9h00-12h30/13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h30/13h30-18h00

Vendredi : 9h00-12h30/13h30-18h00

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC  
ET LA COMMUNE DE MONTESQUIEU  
POUR LA MISE A DISPOSITION  
D'UN ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

ENTRE LES SOUSSIGNES

La commune de Montesquieu représentée par Madame Annie FEAU, agissant en qualité de Maire, dûment mandatée par délibération du conseil municipal en date 4 avril 2018

d'une part

ET

La commune de Moissac représenté par Jean-Michel HENRYOT, agissant en qualité de Maire, dûment mandatée par délibération du Conseil municipal n° ..... en date du .....

d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 - OBJET

La commune de MONTESQUIEU met à la disposition de la commune de MOISSAC, Mme BENECH Christiane, adjoint technique en charge de la cantine, des animations péri-scolaires et de garderie, en formation B.A.F.A, pour réaliser son stage pratique B.A.F.A sur l'ALSH municipal de Moissac.

Cet agent agira dans le respect du projet éducatif mis en place par la commune de Moissac et aidera à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de séjour.

ARTICLE 2 - REMUNERATION

Pendant la durée de sa mise à disposition, l'agent sera entièrement rémunéré par la Commune de MONTESQUIEU.

ARTICLE 3 - EXECUTION

Cette mise à disposition interviendra pour la période suivante :  
Du 09 juillet 2018 au 01 août 2018

Les horaires d'intervention seront les suivants : 8h45 - 17h15, du lundi au vendredi.

Une première réunion de préparation aura lieu le samedi 7 avril de 9h00 à 16h00 sur l'ALSH de Montebello et une deuxième en mai au même horaires.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Durant la mise à disposition, cet agent communal restera sous la responsabilité de la commune de Montesquieu.

ARTICLE 5 : Mme BENECH Christiane, adjoint technique en charge de la cantine, des animations péri-scolaires et de garderie en formation B.A.F.A, assurera sa mission auprès de la commune de Moissac dans les conditions et aux horaires ci-dessus définis

ARTICLE 6 - DUREE

Cette convention est conclue pour la durée définie à l'article 3 à compter de la signature de la présente.

Fait à Montesquieu, en deux exemplaires originaux, le 5 avril 2018

Pour la Mairie de Montesquieu  
Le Maire,



*Aléau*

Pour la commune de Moissac  
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

L'agent Municipal,

*[Signature]*

Mme BENECH Christiane